



Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant



Rapport final de la formation des assistants sociaux de l'Etat spécialisés dans l'accompagnement des mineurs en conflit avec la loi.

Formateurs/Facilitateurs : Salimata Thierno KAH- Mohamed Salem O. Ahmed - Mohamed O. Sid' Ahmed Kharawi – Amadou Sall- Lalla Khouna

Supervision : Claudie DIDIER SEVET, consultante en travail social

Table des matières

1. Introduction :	4
2. Présentation de la DPJE et de sa collaboration avec Terre des hommes.....	5
3. Objectifs :	6
4. résultats attendus :	6
5. Méthodologie :	7
6. Déroulement :	8
<i>6.1. Cérémonie d'ouverture:</i>	8
<i>6.2. Développement des thèmes:</i>	9
<i>6.3. Cas pratique.....</i>	11
7. Sessions de formation réalisées :	13
8. Difficultés rencontrées :	17
9. Principales leçons apprises :	18
10. Conclusion/Recommandations :	19
11. Remerciements.....	20
Annexes :	21



Les différents modules présentés sont joints en annexe à savoir :

- Des acteurs sociaux nécessaires dans l'accompagnement des ECL, leurs familles et communautés (voir annexe 1)
- Repérage des compétences clés nécessaires (voir annexe 2)
- Raisons de développer les compétences transversales des acteurs sociaux intervenants en JJ (voir annexe 3)
- Justice juvénile réparatrice : définition concept-historique (voir annexe 4)
- Traitement des enfants en conflit avec la loi (voir annexe 5)
- Remise à niveau sur l'OPPE et les mesures alternatives à la détention (voir annexe 6)
- Systèmes et environnements protecteurs -approche système- (voir annexe 7)
- Projection film sur la JJR et l'appui de la communauté pour les ECL (voir annexe 8)
- L'accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille, la justice juvénile : les compétences nécessaires (gestion des cas) (voir annexe 9)
- Guide du formateur et des acteurs sociaux de protection de l'enfance (en version électronique du fait de son volume de 138 pages)

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du contrat n°31/5.1.2.4 SERV/DP2/Etat de droit/2017 relatif à la formation des assistants sociaux de l'Etat spécialisés dans l'accompagnement des mineurs en conflit avec la loi, Terre des Hommes Lausanne en Mauritanie, en collaboration avec la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant, a bénéficié d'une subvention du projet Etat de Droit de l'Union Européenne qui a permis d'organiser 4 ateliers de formation, une supervision formative des assistants formés et des focus groupe avec les enfants/jeunes et les familles.

Ces ateliers de formation ont été facilités par trois (3) formateurs nationaux, personnes ressources sur la thématique du travail social, sur la période allant du 04 décembre 2017 au 22 mars 2018. Ils ont bénéficié du soutien technique d'une Consultante internationale en travail social qui accompagne la Mauritanie dans un processus de renforcement de capacités des assistants/intervenants/acteurs sociaux travaillant dans le domaine de la Justice Juvénile. Les 3 formateurs nationaux avaient précédemment bénéficié d'une formation de formateurs, du 21 novembre au 3 décembre 2016 à Lomé dans le cadre d'un projet régional CAP+. L'une est une employée de Tdh/L, les deux autres sont des cadres du MASEF.

Formateurs en travail social :

- Salimata Thierno KAH, chef de projet Protection de Tdh
- Lala Khouna, chargée de formation au Centre de la Petite Enfance du MASEF
- Mohamed O. Ahmed Salem, chef de service à la Direction de l'Enfance du MASEF,
- supervision technique de Claudie Didier Sevet, Consultante dans le domaine du travail social.

Quelques séances spécifiques sur la JJR, remise à niveau sur l'OPPE et les mesures alternatives à la détention (TIG), le traitement des enfants en conflit avec la loi ont été animées par :

- Docteur Mohamed Ould Sid'Ahmed El Gharawi, Directeur de la DPJE
- Amadou Sall, Coordinateur programme protection à Tdh/L

Ces formations s'inscrivent dans le cadre du renforcement de capacités des acteurs sociaux issus de l'Etat et de la société civile et des intervenants dans l'accompagnement des mineurs en conflit avec la loi. 72 assistants/intervenants et acteurs sociaux travaillant auprès des différentes Brigades Spécialisées Chargées des Mineurs de Nouakchott Ouest, Sud et Nord, des tribunaux des trois wilaya de Nouakchott Ouest, Sud et Nord, de la prison, ont été formés sur les compétences clés du travail social et la justice juvénile restauratrice sur la période couverte par le présent rapport. Ils viennent des structures suivantes :

- Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant (DPJE)
- Caritas
- Association des Femmes Cheffes de Famille (AFCF)

- L'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME)
- Fondation Noura
- 72 Membres des 6 SPC des 3 Wilayas de Nouakchott

2. PRESENTATION DE LA DPJE ET DE SA COLLABORATION AVEC TERRE DES HOMMES

La DPJE est le partenaire gouvernemental de Tdh dans sa stratégie de renforcement de l'accès à la justice juvénile. Dans ce cadre de collaboration, le présent projet a été mis en œuvre directement par les deux partenaires. Tdh apporte son expertise technique sur le renforcement du travail social et la justice juvénile, la DPJE son expertise technique en matière de justice juvénile ainsi que la garantie de l'ancrage institutionnel et stratégique du projet.

Présentation de la DPJE :

La DPJE a été créée en 2006 dans le cadre de la réforme de la Justice Juvénile. Son mandat est le suivant :

- la rééducation et la réinsertion des enfants en conflit avec la loi
- le contrôle et la surveillance des procédures policières et judiciaires relatives aux enfants en conflit avec la loi
- la formation du personnel judiciaire et parajudiciaire de la justice des mineurs
- le contrôle de l'exécution des mesures alternatives à la détention des enfants
- le contrôle des institutions publiques et privées accueillant les enfants en conflit avec la loi
- la coopération avec les différents intervenants dans le cadre de la justice juvénile.

Historique de collaboration entre Tdh et la DPJE :

Depuis la création de la direction de la protection judiciaire de l'enfant par le Ministère de la Justice à travers le décret N 94/2006 en 2006, tdh chemine à ses côtés pour appuyer les actions de contrôle et de surveillance des procédures policières et judiciaires relatives aux enfants en conflit avec la loi. Le respect de ces procédures passe forcément par le renforcement de capacités des acteurs sociaux intervenant dans le domaine de la justice juvénile. D'où l'intérêt particulier que tdh et la DPJE accorde à la formation des assistants sociaux et des acteurs judiciaires (magistrats, policiers)

A titre d'exemple tdh et DPJE ont organisé durant l'année 2006 – 2007 une série de formations de 3 mois au profit des assistants sociaux en 2007 – 2008 une formation sur les magistrats en 2009 une formation des magistrats sur les mesures alternatives et en 2017, une formation des assistants sociaux de l'Etat spécialisés dans l'accompagnement des mineurs (présent projet). Tdh a également appuyé la DPJE entre 2009 et 2011 pour la mise en place d'une base de données sur les enfants en conflit avec la loi. Cette collaboration est continue et se manifeste par l'échange d'informations, la participation à des réunions de coordination ou encore la participation de la DPJE à des événements d'envergure internationale concernant la Justice Juvénile.

3. OBJECTIFS :

- Les assistants/intervenants et acteurs sociaux spécialisés en Justice Juvénile sont formés pour améliorer leurs connaissances et acquérir les compétences clés et transversales du travail social, dans le domaine du suivi socio juridique, l'accompagnement social personnalisé des enfants en conflit avec la loi (ECL) et de leurs familles afin de contribuer à la diminution de la délinquance, la criminalisation des mineurs et des femmes par la prévention, l'amélioration des conditions de détention et la réintégration sociale.
- Renforcer et améliorer les compétences des assistants/intervenants/acteurs sociaux de la protection de l'enfance sur les fondamentaux du travail social, afin de les aider à mieux développer leur potentiel d'intervention au quotidien et améliorer l'accompagnement des enfants en conflit ou en contact avec la loi.
- Renforcer les acteurs communautaires en lien avec les familles et améliorer leurs capacités d'observation, d'alerte et d'accompagnement des ECL
- Développer les opportunités de collaboration entre services, ONG, communautés, pour un meilleur référencement et faciliter les actions de prévention et la réintégration des ECL
- Permettre aux formateurs de développer leur capacité de préparation suite à leur plan d'action pays, leur formation initiale, de Conduite et de suivi de formation.

4. RESULTATS ATTENDUS :

- Elaborer des modules de formation destinés à permettre aux assistants sociaux et aux OCB d'organiser des séances de sensibilisation sur les violences et délinquances dans les institutions, la communauté et les familles.
- Accompagner les enfants en danger par la mise en place d'un paquet de services de protection intégrale (état civil, scolarisation, activités récréatives, moyens de subsistances, kits d'hygiène, appui psychosocial).
- Apporter une assistance juridique et sociale aux enfants en conflit avec la loi et aux femmes détenues.
- L'amélioration des conditions de détention des mineurs et de femmes (soins, alimentation, équipements, hygiène, activités récréatives et éducatives)
- La réparation à la réinsertion sociale et économiques des enfants en conflit avec la loi et des femmes détenues et leurs familles/communautés.
- Mettre en œuvre 3 sessions de formation pour une trentaine de personnes au moins.
- Formations pluridisciplinaires et spécifiques des acteurs de la justice juvénile.
- Renforcement des organisations Communautaires de base « OCB » du SPE et des OSC accréditées dans les prisons de Nouakchott pour assurer le suivi et la prise en charge des enfants en danger, des enfants en conflit avec la loi et des femmes détenues.

- Renforcer le groupe de plaidoyer de la justice et des groupes de travail pluridisciplinaires et spécialisés avec les partenaires gouvernementaux concernés par la justice juvénile.

5. METHODOLOGIE:

La méthodologie s'est voulue inclusive et participative. La technique d'apprentissage par expérience a été privilégiée par les facilitateurs qui ont joué le rôle d'offre d'idées, tout en mettant l'accent sur l'écoute et la synthèse des travaux de groupe des participants qui ont été responsables des contenus sur la base de leurs expériences. L'approche utilisée par les formateurs se caractérise par le brainstorming, les travaux de groupe, les jeux de rôle/simulations, les études de cas concrets, basées sur les expériences des participants, présentations power point.

Des supports didactiques en français et en arabe sur les compétences clés et transversales sur le travail social, le profil des acteurs de protection, code de procédure pénale en Mauritanie, décret d'application des mesures alternatives à la détention conformément à l'OPPE, principes fondamentaux des droits de l'enfant et outils de principe JJR ont été distribués aux participants.

Au début de chaque atelier, des règles de conduite sont proposées par les participants et validées par les formateurs. Des volontaires en binôme ont réalisé des rapports journaliers qui ont aidé à alimenter le présent rapport.

En fin de chaque journée, une synthèse des travaux du jour est faite avec les participants. Les formateurs, la consultante et le directeur de la DPJE se retrouvent pour le bilan de la journée afin de débriefer sur les temps forts, les points à améliorer et réajuster le programme du jour suivant.

6. DEROULEMENT

6.1. Cérémonie d'ouverture

Après les présentations, le facilitateur chargé du suivi du projet a rappelé les grandes lignes du projet telles que les objectifs, les résultats. A tour de rôle, des allocutions ont été faites par les différentes autorités :

- Mr le conseiller du Ministre de la Justice
- Mr le chef de projet Etat de droit.
- Mr le directeur de la DPJE
- Mme la Déléguée de Tdh
- Mr le représentant du MASEF
- Mme la consultante en travail social



- La Cheffe de délégation de Tdh a souhaité la bienvenue à la consultante en travail social et à tous les participants avant de revenir sur l'importance du renforcement de capacités des assistants/intervenants sociaux qui accompagnent les enfants en conflit avec la loi et les femmes détenues. Elle a également remercié les partenaires Etat de droits, le MASEF, DPJE et la cheffe de projet protection à Tdh pour son engagement tout en rappelant l'engagement de Tdh/L
- Le conseiller du Ministre de la Justice a félicité l'initiative de renforcement de capacité des acteurs sociaux intervenants en Justice Juvénile (JJ) et encourage les participants à suivre activement la formation.
- Le chef de projet Etat de droit a salué l'assistance et a mis l'accent sur le rôle important de l'assistant social dans l'accompagnement des ECL, notamment durant la phase policière. Il a souligné la complexité de leur rôle qui justifie ce renforcement de capacités. Pour lui un assistant social non formé, qui ne maîtrise pas son travail peut faire du tort à l'ECL involontairement. L'enquête sociale de l'assistant social de l'Etat est jointe au dossier judiciaire de l'enfant et c'est un outil à double tranchant. Il exhorte à une participation active aux travaux de l'atelier et aux autres activités liées au projet pour améliorer la qualité de l'accompagnement des enfants et des femmes dans le besoin. Il a réitéré l'engagement de l'Etat de droit dans l'accompagnement des acteurs en Justice Juvénile et dans leur renforcement dans le travail social.
- Avant de déclarer l'ouverture de l'atelier, le directeur de la DPJE a rappelé l'engagement du Gouvernement dans la protection des enfants vulnérables et particulièrement ceux en conflit avec la loi. Il demande aux participants une présence effective durant les 4 jours de formation et une participation active pour un partage d'expériences mais aussi profiter de l'occasion pour relever toutes les

difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction afin que des solutions soient envisagées avec les partenaires gouvernementaux et partenaires techniques et financiers.

6.2. Développement des thèmes

Après les allocutions des différentes autorités, les participants ont défini des règles de fonctionnement pour le bon déroulement des travaux durant les quatre jours. Des rapporteurs sont désignés pour les temps de formation. Un time keeper/gestionnaire du temps et un animateur/brise-glace sont chargés du respect de l'agenda et l'autre de la dynamique du groupe. Les sujets abordés sont les suivants :

- Définition des objectifs, résultats attendus et la méthodologie de l'atelier
- Rappel des attentes des participants recueillies dans le questionnaire
- Historique du projet CAP+ et du suivi formatif de la F2F à travers le plan d'action pays

Conformément à l'agenda, les thèmes abordés sont les suivants :

Définition du travail social, profil du travailleur social, rôle, valeurs du travailleur social, principe et champ d'action :

« Le travail social, est défini comme étant une profession qui s'emploie à promouvoir le changement social dans les relations humaines, de même qu'il aide les personnes (ou les groupes) à se donner du pouvoir (développer la résilience), à se libérer en vue d'un plus grand bien être, à se relever et sortir de leur situation de vulnérabilité.

S'appuyant sur des théories du comportement humain et des systèmes sociaux, le travailleur/intervenant social intervient dans le champ des interactions entre les personnes (et les groupes) et leurs environnements. Le droit de la personne et la justice sociale sont des principes fondamentaux de l'action en travail social »

La conscience éthique est une partie fondamentale de la pratique professionnelle des travailleurs sociaux. Leur capacité et leur engagement à agir selon la déontologie sont des aspects essentiels de la qualité du service offert à ceux qui utilisent les services de travail social.

Profils du travailleur social :

- Les **travailleurs sociaux** sont des personnes ayant un diplôme certifié de travail social à la sortie d'une école spécialisée en la matière (Exemple : assistants sociaux et éducateurs spécialisés).
- Les **intervenants sociaux** sont des personnes qui se retrouvent par la force des choses dans l'exercice du métier du travail social, sans pour autant avoir un diplôme spécialisé dans le domaine (Exemple : un acteur diplômé en agronomie, mais finalement actif dans le secteur social).

- Les **acteurs communautaires** sont des personnes ayant une forte influence dans la prise d'importantes décisions dans leurs communautés et qui jouent le rôle d'intervenant social au niveau communautaire (Exemple : des membres d'OCB, les leaders religieux et communautaires).

Compétences nécessaires pour l'accompagnement des ECL :

La notion de compétence est définie comme étant un ensemble de savoirs/connaissances, savoir-faire/aptitude et de savoir être/attitude, expérience qu'un travailleur/intervenant social doit avoir pour aider et accompagner à bon escient un enfant qui a besoin de protection, mais aussi sa famille ainsi que les communautés les plus vulnérables.

Le référentiel cite deux types de compétences :

- **Les compétences clés** font référence aux connaissances, aptitudes et attitudes à développer par tout travailleur/intervenant social dans l'accompagnement **individuel, de manière adaptée et efficace, de l'enfant/sa famille, un groupe d'enfants/jeunes à besoin de protection, les communautés en incluant la prévention et la réponse.**
- **Les compétences transversales** font référence aux savoirs, savoir-faire et savoir-être qui permettront au travailleur/intervenant social de développer **des collaborations professionnelles, intersectorielles et partenariales ; favoriser les réseaux, suivre et évaluer sa propre pratique, connaître le cadre normatif relatif aux droits de l'enfant, contribuer à son développement professionnel et à l'évolution de son métier.**

Les suivis formatifs ont permis aux participants d'identifier les compétences déjà acquises et celles à développer.

Compétences acquises par la majorité des participants :

- Accompagner efficacement et de manière adaptée l'enfant et sa famille
- Accompagner efficacement et de manière adaptée les groupes d'enfants

Compétences non acquises et qui sont à développer :

- Favoriser le travail en réseau
- Suivre et évaluer ses actions

6.3. Cas pratique :

1) Voici un cas vécu et expliqué par un participant durant les travaux de groupe.

Amadou (nom d'emprunt) est un jeune homme de 16 ans qui habitait à la frontière entre la Mauritanie et le Mali. Il parle hassanya. En 2017 il est venu à Nouakchott pour chercher du travail via une connaissance qui venait du même village que lui et qui était déjà à Nouakchott.

Il trouve du travail rapidement et 3 jours plus tard il rencontre un jeune voisin de son âge qui lui demande de l'accompagner en ville pour aller chercher un téléphone. Le voisin achète de la marijuana et la donne à Amadou qui la porte sur lui sans vraiment savoir ce que c'est.

La police l'arrête, le fouille et l'embarque au commissariat pendant que le voisin s'enfuit.

Amadou se retrouve finalement en prison où il n'avait et ne connaissait rien. Pas même le lieu où il travaillait ou encore le numéro de sa connaissance ou de ses parents.

Bezeid (acteur social dans la prison) va chercher sans cesse pendant 1 mois la maison où travaillait Amadou en se basant sur ses indications, et ses vagues souvenirs. Après un mois, il trouve la maison ! Les propriétaires sont surpris et un peu effrayés de savoir qu'il est en prison et donnent le numéro de la connaissance à Bezeid qui va directement lui rendre visite.

Bezeid lui explique la situation et la connaissance d'Amadou veut d'abord le voir avant de collaborer. Ils vont donc ensemble en prison et Amadou peut enfin appeler sa famille grâce à sa connaissance.

Bezeid avec l'aide d'un avocat demande une médiation au juge en lui expliquant la vérité, le bon comportement d'Amadou et les conséquences néfastes que lui apporterait la prison. Après beaucoup de démarches, Amadou est libéré un soir mais n'avait nulle part où se rendre.

Après de longues hésitations, Bezeid l'héberge une nuit chez lui en lui faisant donc confiance. Et le lendemain, il lui paye un taxi pour qu'il puisse rentrer chez lui ou ses parents l'attendaient.

Analyse du groupe : voici quelques points liés aux compétences que le participant aurait pu introduire dans la gestion du cas mentionné :

- *Impliquer un assistant social et les acteurs du système de protection de l'enfant (CR MASEF, BSCM, ONG, AFCF -représentant RAO-, Associations communautaire) ONG travaillant avec les migrants dans la recherche du tuteur de l'enfant*
- *Référer l'enfant vers les structures d'accueil des enfants en mobilité tel que CPISE, centres AFCF pour l'hébergement du jeune garçon lors de sa sortie de prison jusqu'au retour en famille pour ne pas qu'il soit laissé à lui-même.*
- *Favoriser le travail en réseau dans l'accompagnement de l'enfant*
- *Donner l'appui psychosocial à l'enfant*

- *Contacter des partenaires du SPE dans son milieu d'origine pour faire le suivi de l'enfant et la prévention sur les risques liés à la mobilité et à la délinquance dans sa communauté.*

2) Exercice de simulation de l'écoute avec un enfant dans les différents groupes lors de la formation.

Une simulation de 2 écoutes/entretiens entre un assistant social et un enfant victime (le premier entretien volontairement saboté, le deuxième entretien qui répond aux normes et critères requis) a été réalisée. Cet exercice vise à mesurer la capacité de discernement des participants sur les bonnes et mauvaises pratiques liées à l'écoute/ entretien (assistants- enfants). L'écoute étant capitale pour tout accompagnement d'un enfant et sa famille ou d'un groupe d'enfant, il était important de simuler cette action. Elle favorise la participation de l'enfant et permet de recueillir des informations pouvant aider à l'évaluation de ses besoins et faciliter la prise en charge.

3) Animation en groupe permettant de démontrer l'intérêt supérieur de l'enfant et la nécessité de s'entraider.

Chaque participant a reçu un ballon de baudruche et une punaise. L'animateur du jeu explique que le ou les personnes qui ont encore leur ballon gonflé après 2 minutes recevront le cadeau.

Le chronomètre est alors lancé et tous les candidats sauf 1 ou 2 personnes se lèvent et essayent au mieux de défendre leur ballon tout en essayant de faire exploser le ballon des autres grâce aux punaises.

A la fin du jeu, une seule personne avait encore son ballon en entier, elle n'avait pas participé à la « lutte » et avait décidé de défendre son ballon mais sans pour autant attaquer les autres.

Cela a démontré à tout le monde que nous sommes individualistes. Pourquoi vouloir à tout prix recevoir le cadeau seul ? N'était-il pas préférable de ne rien faire durant ces 2 minutes ainsi chaque participant aurait bénéficié du cadeau.

C'est sur ce point que l'animateur a insisté en expliquant que l'intérêt de l'enfant est supérieur au nôtre et qu'il faut s'entraider entre les différentes associations, organisations, fondations, etc. ... Au lieu de faire son travail de son côté. Notre objectif est commun : aider les enfants en difficulté, alors collaborons ensemble.

7. SESSIONS DE FORMATION REALISEES

<i>Dates des formations</i>	<i>Lieux</i>	<i>Nombre participants</i>	<i>de</i>	<i>Formateurs</i>
Du 04 au 07 décembre 2017	DPJE	20		Claudie Didier (Consultante Tdh) Salimata Ka (Tdh) Mohamed Salem (MASEF) Mohamed Ahmed El Kharawi (MJ)
Du 15 au 18 janvier 2018	DPJE	11		Salimata Ka (Tdh) Mohamed Salem (MASEF) Lalla Khouna (MASEF) Mohamed Ahmed El Kharawi (MJ) Sall Amadou (Tdh)
Du 29 janvier au 01 février 2018	Bureau de Tdh	20		Salimata Ka (Tdh) Mohamed Salem (MASEF) Lalla Khouna (MASEF) Mohamed Ahmed El Kharawi (MJ) Sall Amadou (Tdh)
Du 19 au 22 mars 2018	Coordination Régionale MASEF Sud	21		Vatma El Hadji (DPJE) Mariama Dieng (Fondation Noura) Hamath Sow (Tdh) Amadou Diallo (Tdh) Khady Khaytani (AFCE) Hafez Bezeid (Fondation Noura) Tahiya Mohamed Lemine

NR: Lors de la session du 19 au 22 mars, chaque binôme a animé une journée et a développé une thématique sous la supervision des facilitateurs (Salimata Thierno Ka Tdh et Mohamed Salem Direction de l'Enfance du MASEF)

Suite aux 3 premières formations, 5 binômes ont été mis en place. Ces binômes ont été responsabilisés pour les formations collectives ainsi que pour le suivi formatif.

Le suivi formatif a été organisé de la façon suivante :

- Tous les bénéficiaires des formations travaillant avec les enfants et étant disponibles ont été supervisés par un des 5 binômes.

- La supervision se fait lors d'un accompagnement d'un enfant en conflit avec la loi au niveau de la police, au tribunal, en prison et/ou au niveau communautaire
- Les binômes ont été supervisés par le coordinateur et le chef de projet Tdh qui ont coordonné tout le suivi formatif.

Suivi formatif et focus groups:

L'équipe de protection de Terre des hommes a organisé des suivis formatifs et des focus groupes pour superviser et identifier les compétences acquises et non acquises des acteurs sociaux formés. 9 assistants/intervenants sociaux ont été accompagnés sur le terrain et suivi pendant l'accompagnement d'un ECL au niveau des BSCM et au niveau communautaire. 16 visites de suivi sont réalisées durant les focus groupe auprès de **66 enfants et 46 femmes** cheffes de familles dans les 6 communes de Nouakchott couvertes par le système de protection. 9 visites de suivi formatif ont été réalisées auprès des assistants/intervenants sociaux formés sur le travail social et la JJR, suivant le planning des visites joint en annexe. (voir annexe 10) .

Le suivi a été organisé pour observer et analyser les bénéficiaires des formations sur le terrain sur les différentes compétences (transversales ou clés). Il ressort que les personnes suivies ont appliqué dans l'ensemble les différentes méthodes apprises et ont géré les différents cas d'une manière réfléchié et constructive.

Une amélioration lors de ces suivis, tant au niveau de la compréhension des différents textes de lois qu'au niveau pratique où l'enfant est au centre de l'attention (Intérêt supérieur de l'enfant), a été ressentie par les superviseurs mais aussi par les acteurs sociaux qui avaient participé à la formation.

Cet exercice a aidé les superviseurs à mieux observer les acteurs sociaux sur le terrain dans leur rôle d'accompagnement des enfants en utilisant les compétences clés et transversales en vue de soulager leurs problèmes.

Voici quelques suivis réalisés par les bénéficiaires de la formation et supervisés par des binômes ou des formateurs. Vous trouverez en annexe 1 un exemplaire d'une fiche d'évaluation des personnes suivies.

Date suivi	Intervenant social suivi + Fonction	Binôme Chargé du Suivi	Lieu(x)	Sexe de l'enfant	Âge enfant	Victime ou auteur (récidiviste)	Stade de la procédure pénale	Types d'infractions	Actions prises
15/03/2018	Vatma Mint EL Hadj (Assistante Sociale)	Amadou Sall	DPJE	Fille	17	Auteur	Brigade de Police	Fugue du domicile parentale, atteinte aux mœurs avec groupes d'amis	
16/03/2018	Hamath Sow	Mariama Dieng	Fondation Noura	Garçon	16	Auteur	Post carcéral	Vol d'argent	Réinsertion professionnelle (mécanique)
13/03/2018	Mounina Mint Moulaye	Hamath Sow	Tribunal	Garçon	17	Auteur (récidiviste)	Tribunal	Vol de matériel électroniques	Incarcération du garçon à la prison centrale
27/03/2018	Khady Mint Kharaitani (Assistante sociale)	Amadou Sall	AFCF	F	17	Auteur	Brigade des Mineurs	Ne suis plus les cours et fugue du foyer familial	Accompagnement de l'enfant durant tout le processus + écoute active

Méthodologie des focus groups:

Le focus groupe a été réalisé avec une méthodologie participative qui a permis aux participants d'orienter le débat dans le sens qu'ils jugeaient utile et prioritaire. D'autre part les superviseurs sont chargés d'encadrer le débat et de le relancer si nécessaire.

Contenu des échanges :

Le focus groupe est un exercice au cours duquel les assistants sociaux formés peuvent s'entretenir avec les enfants en conflit avec la loi, les enfants à risque de délinquance juvénile et les parents (femmes).

Ces discussions tenues dans 6 communes de Nouakchott (El Mina, Sebkh, Dar Naim, Toujounine, Riad et Arafat) ont permis, non seulement aux acteurs sociaux d'utiliser les compétences transversales et clés acquises dans la formation, mais aussi de déceler les causes sous-jacentes de la délinquance juvénile et de proposer des solutions pour pallier la recrudescence de la délinquance juvénile.

Les causes de la délinquance juvénile identifiées par les bénéficiaires des focus groupes :

- La pauvreté des familles
- Mauvaise influence ou mauvaise compagnie
- Besoin de subvenir aux besoins
- Complexe d'infériorité
- Absence d'occupation professionnelle
- Démission des parents dans l'éducation des enfants
- Liberté des enfants d'errer dans les rues
- Manque d'opportunités de travail
- Absence de réponses aux besoins élémentaires des enfants
- Manipulation des enfants par les adultes pour des actes de banditisme et de vandalisme
- Non implication des enfants dans les prises de décisions
- Refus des enfants de s'adonner à certains travaux
- Déperdition scolaire
- Attirer l'attention des parents
- Démission des aînés
- Absence de référence au niveau communautaire et familial
- Influence de la nouvelle technologie (NTIC)
- Argent facile
- Manque d'implication des Autorités sur la question des enfants
- Inégalités des enfants/ classes sociales
- Traumatisme des enfants
- Dépendance à la drogue

- Divorce
- Manque d'intérêt des enfants à la réussite

Les solutions proposées :

- Education et Réinsertion des Enfants
- Sensibilisation des parents sur la nécessité de s'occuper de leurs enfants
- Valorisation des modèles de jeunes vivants dans les communautés et familles
- Engagement communautaire des jeunes
- Accompagnement et suivi des enfants à risque et des ECL
- Sensibiliser les parents et les enfants sur leurs droits et devoirs
- Prise en charge des fournitures scolaires pour les enfants insérés à l'école
- Appui socio-économique des mères de famille pour leur rétention à la maison

En définitive, tous les problèmes et solutions soulevés lors des focus groupe feront l'objet d'études approfondies pour voir quelles sont les possibilités disponibles pour répondre aux besoins des enfants en conflit avec la loi.

8. DIFFICULTES RENCONTREES

- Certains participants ne travaillent pas directement avec les enfants en conflit avec la loi
- Certains assistants sociaux, par manque de motivation financière, sont peu sur le terrain
- Difficulté pour le suivi formatif auprès de certains assistants qui le comprennent comme un contrôle et non comme un appui technique. Ces personnes appréhendent donc ce suivi et essayent de l'éviter.

9. PRINCIPALES LECONS APPRISES

Durant les sessions de formation, de nombreux apprentissages ont été réalisés alimentant la méthodologie du présent projet mais aussi la stratégie de Tdh en Justice Juvénile :

Des zones d'intervention prioritaires ont été identifiées à NKTT (ce sont des zones de recrudescence de la délinquance et à risques de violences et délinquances juvénile) :

- El Mina (Dar El Beida-zone H)
- Arafat (Tarhill-Mellah-Msid Nour)
- Riad
- Dar Naim
- Sebkha
- Toujounine

Mesures prises pour lever les obstacles rencontrés

- S'assurer que les personnes désignées pour assister aux formations travaillent directement avec les enfants
- S'assurer de la disponibilité des assistants formés pour faire le suivi formatif lors de l'accompagnement d'un ECL
- Prévoir l'agenda du suivi formatif avant ou pendant la formation

Succès du projet : qu'est ce qui a particulièrement bien fonctionné ?

- Amélioration de la connaissance du cadre légal surtout au niveau communautaire
- L'accompagnement des enfants s'est amélioré après la formation des assistants sociaux
- Le partage d'expériences à travers les travaux de groupe/simulation a **facilité l'échange entre les participants** qui viennent de structures différentes et qui n'utilisaient pas les mêmes approches.
- Acquisition de nouvelles compétences et renforcement des capacités dans le travail social
- Renforcement de liens et meilleure coordination entre les différentes structures intervenantes en JJ qui ont participé à la formation



10. CONCLUSIONS/RECOMMANDATIONS

Les animateurs ont rempli leur rôle. Que ce soit lors des trois premières formations où les formateurs ont été très rigoureux en apprenant de leurs erreurs et en étant le plus précis possible ou encore lors de cette dernière formation communautaire où les binômes ont préparé au mieux cette formation durant laquelle ils sollicitaient fréquemment les participants via des travaux de groupes, jeux de rôles, mise en situation, gestion de cas afin de les stimuler un maximum.

Dans l'ensemble, ces formations ont été très utiles pour tous les participants. Ils ont acquis de nombreuses compétences, surtout au niveau des connaissances légales où il y avait un gros manque de connaissances.

A propos de la formation en elle-même, elle s'est déroulée dans une bonne ambiance et une participation effective. Les attentes des participants ont été remplies, ils étaient tous satisfaits. Les différents groupes étaient dynamiques et motivés par ces nouvelles connaissances et compétences acquises.

Cette formation a apporté beaucoup à tous les participants, tant au niveau théorique que pratique. De plus, toutes ces nouvelles rencontres permettront à l'avenir de collaborer ensemble en s'entraidant afin de penser à l'intérêt supérieur de l'enfant. En effet de nombreux contacts se sont établis entre les participants mais également entre les formateurs et les participants. Ceci est de bon augure pour l'avenir lorsqu'il s'agira de référer un enfant à telle ou telle organisation.

Il a été constaté un faible niveau des connaissances sur la législation mauritanienne de la plupart des participants qui accompagnent les enfants en conflit avec la loi ou interviennent au niveau de la prison centrale ou des femmes. Pour répondre à ce besoin de renforcement continu et donner suite à cette formation, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Renforcer la capacité des assistants et intervenants sociaux sur les droits et la protection de l'enfant en général et sur les thématiques de protection, la psychologie de l'enfant
- Faire une série de formation en cascade et impliquer le niveau communautaire à travers des focus groupe avec les enfants/jeunes, parents, leaders communautaire et religieux afin de renforcer la prévention de la délinquance et la violence et faciliter la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et à risque.
- Mettre en place provisoirement un pool de formateurs en attendant que l'école de formation soit disponible
- Appuyer la Direction de l'Enfant dans sa volonté de mise en place d'une école de formation des travailleurs sociaux

- Renforcer davantage la capacité des assistants et intervenants sociaux sur les droits et la protection de l'enfant en général, sur les thématiques de protection, la psychologie de l'enfant.
- Mettre en place, dès le début de la formation un système de suivi (agenda) de supervision sur le terrain des participants afin de constater sur le terrain les bénéfices de la formation.
- Avec un ou deux jours supplémentaires, cela aurait permis de développer tous les points relatifs à la justice juvénile et ne pas être pressé par le temps.

11. REMERCIEMENTS

Terre des hommes Lausanne remercie la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant ainsi que la Direction de l'Enfance pour leur excellente collaboration dans ce projet de renforcement des compétences des travailleurs sociaux. La DPJE qui a apporté son appui technique et logistique pour la bonne réalisation des activités de formation, a montré un réel intérêt à améliorer l'accompagnement social des enfants en conflit avec la loi. Terre des hommes souhaite continuer cette collaboration qui contribue au renforcement du Système de Protection de l'Enfant, et au sein de ce système, au système de Justice Juvénile.

La Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant remercie l'équipe de Terre des hommes Lausanne ainsi que le projet Etat de Droit pour sa confiance mise en notre partenariat.

Nouakchott, le 1^{er} juillet 2018

Docteur Mohamed Ould Sid'Ahmed El Gharawi

Directeur de la Protection Judiciaire de l'Enfant

Marie-Charlotte Bisson

Cheffe de délégation

Terre des hommes Lausanne

ANNEXES : CONTENU DES MODULES DE FORMATIONS

ANNEXE I. TABLEAUX : des COMPETENCES CLES et des COMPETENCES TRANSVERSALES POUR LES ACTEURS SOCIAUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (TS et intervenants sociaux)

1) COMPETENCES CLES

Champs de Compétence	COMPETENCES		
	Savoir / connaissances	Savoir-faire / Aptitudes	Savoir être / attitude
Accompagner individuellement, de manière adaptée et efficace l'enfant et sa famille	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des services, outils et ressources humaines et matérielles disponibles dans l'environnement immédiat et à distance. • Connaissance de la psychologie et des besoins de développement de l'enfant et de l'adolescent incluant les enfants vivant avec un handicap. • Connaissance des facteurs de risque et de vulnérabilité affectant le développement de l'enfant. • Connaissance des ressources de l'enfant et de son environnement. • Connaissance des outils et procédures du travail social dans l'accompagnement d'un enfant. • Connaissance des méthodologies d'accompagnement individuel, des outils de gestion de cas, de référencement et de contre-référencement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques d'accompagnement, les outils de gestion de cas, de référencement et de contre-référencement en mobilisant les ressources de l'enfant et de son environnement. • Pouvoir identifier les besoins diversifiés de chaque enfant et spécifiques au genre. • Maîtriser les techniques de médiation et de négociation. • Savoir adapter sa communication et son accompagnement selon les besoins et le stade de développement de l'enfant + genre de l'enfant. • Être capable de communiquer adéquatement avec l'enfant et sa famille. • Être en mesure d'analyser l'environnement de l'enfant et utiliser les résultats dans son intervention. • Maîtriser les outils et techniques de prise en charge psychosociale et d'accompagnement. • Maîtriser les outils de gestion de l'information. • Savoir reconnaître et détecter les signes de souffrance, de vulnérabilité, d'abus ou de maltraitance d'un enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillant (Disponibilité). • Bienveillance et engagement (Patience, non jugement, attention, discrétion, Valeur de justice sociale, impartialité). • Ecoute active (Empathie). • Capacité communicationnelle (y compris bon négociateur/ médiateur). • Respect de l'enfant, de sa famille. • Résilience de l'écouter (gestion du stress, connaissance de soi, confiance en soi). • Sens de l'observation. • Capacité de se mettre en position « basse » pour faire émerger les ressources et

	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du contexte socioculturel et des considérations de genre à prendre en compte. • Connaissance des techniques, principes et conditions d'une participation effective de l'enfant. • Connaissance des techniques d'écoute. 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir impliquer et encourager la participation de l'enfant et sa famille. • Savoir écouter un enfant en difficulté. • Savoir gérer un conflit. 	<p>les solutions de l'interlocuteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'autorité
<p>Accompagner efficacement et de manière adaptée des groupes d'enfants et de jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des méthodes, techniques et outils d'accompagnement des groupes d'enfants et de jeunes en général et des groupes d'enfants et de jeunes à besoins particuliers. • Connaissance sur la dynamique de groupe. • Connaissance des techniques de facilitation des groupes d'enfants et de jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir identifier les groupes d'enfants et les stratégies de leur approche pour une mise en confiance. • Savoir mobiliser les personnes au sein du groupe, leur potentiel et leurs capacités à s'entraider. • Maîtriser les techniques d'animation de groupe, de médiation et négociation. • Maîtriser les techniques, les principes et les conditions d'une participation effective de groupes d'enfants ou jeunes. • Maîtrise des techniques de facilitation avec les groupes d'enfants et jeunes. • Savoir apporter un appui technique à l'action d'un groupe. • Maîtriser les techniques de gestion de conflit. • Maîtriser les techniques de réadaptation. 	
<p>Accompagner</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des méthodes et outils de diagnostic participatif communautaire. • Connaissance de la démarche et 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir conduire un processus de diagnostic participatif communautaire. • Savoir utiliser les techniques de communication interpersonnelle et de groupe pour l'information des 	

<p>efficacement et de manière contextualisée les communautés incluant la prévention et réponse</p>	<p>des outils de la Recherche Action Participative.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des techniques et des outils de communication interpersonnelle et d'information des communautés. • Connaissance du contexte socioculturel et de l'environnement de l'enfant. • Connaissance des principes et des techniques de plaidoyer, sensibilisation et information. • Connaissance des méthodes et des techniques de formation. • Connaissance des techniques de facilitation. 	<p>communautés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir mobiliser les personnes au sein du groupe, leur potentiel et leurs capacités à s'entraider. • Maîtriser les principes de l'andragogie. • Maîtrise de la législation nationale et des conventions internationales relatives à la protection de l'enfant et de tous les publics vulnérables. • Maîtriser les techniques d'étude du milieu. • Maîtriser les techniques de communication avec l'enfant et de l'information auprès des communautés. • Savoir apporter un appui technique à l'action d'un groupe. • Savoir mener des plaidoyers participatifs en identifiant les personnes clés et les instruments appropriés • Savoir aborder des sujets sensibles 	
---	---	---	--

2) LES 4 COMPETENCES TRANSVERSALES

Champ de compétence	COMPETENCES		
	Savoir / connaissances	Savoir-faire / Aptitudes	Savoir être / attitude
Développer des collaborations professionnelles, intersectorielles et partenariales ; favoriser les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des réseaux de collaboration et d'échanges qui vise la promotion des droits et la protection de l'enfant. • • Savoir créer des synergies entre les acteurs formels et non formels de la protection de l'enfance. • Connaissance des rôles et des responsabilités de chacun des acteurs de la protection de l'enfant. • Connaissance des principes et des techniques de plaider. • Connaissance de l'importance du partenariat et des réseaux en travail social. • Connaissance des techniques d'animation de réunions et conférences de cas. • Connaissance des techniques de négociation. • Connaissance des techniques de gestion de conflit. • Connaissance des outils de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Être en mesure de gérer des équipes de travail et animer des cercles de professionnels de multi niveaux ou multigrades. • Savoir créer des synergies entre les acteurs institutionnels et communautaires, formels et non formels de la protection de l'enfance. • Savoir motiver les gens à travailler en réseaux pour plus d'efficacité et d'impact. • Être capable de rédiger un CR de réunions, des notes de plaider, etc. • Être capable de travailler dans un milieu multisectoriel et de comprendre les rôles et responsabilités de chaque acteur. • Être capable de clarifier et d'établir les zones de responsabilité partagées et spécifiques dans un cadre de collaboration professionnelle. • Savoir maintenir des réseaux de collaboration et d'échange fonctionnels. • Maîtriser les outils de gestion de l'information et des principes de confidentialité, pour un partage plus efficace des données. • Maîtriser les technologies de l'information pour un partage plus efficace de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'esprit. • Tolérance. • Être engagé. • Faire preuve de leadership démocratique • Facilitateur/travailler de manière inclusive. • Savoir reconnaître ses limites/ reconnaître les compétences des autres. • Sensibilité vers les coutumes traditionnelles. • Partage des espaces de pouvoir et d'influence • Être structuré

	<p>de l'information et des principes de confidentialité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du contexte socio-politique de la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir gérer une base de données. • Savoir conduire des plaidoyers participatifs. • Maîtriser les techniques de négociation et de gestion de conflit. • Savoir valoriser son savoir-faire 	
Suivre et évaluer sa pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des principes du suivi et évaluation des activités. • Connaissance des principes et outils de collecte de données et de gestion de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être en mesure de développer des outils de suivi et d'évaluation. • Être en mesure de collecter et d'analyser des données • Maîtriser les outils de suivi et d'évaluation dans le but de suivre l'impact des actions auprès des enfants et en tirer des données. • Être en mesure de tirer des leçons apprises des interventions auprès des enfants et d'appliquer les recommandations qui ressortent. • Être en mesure de rédiger des rapports de manière efficace. • Maîtriser les outils de collecte de données et de gestion de l'information. • Être en mesure d'animer une base de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de rigueur et de transparence. • Faire preuve d'esprit d'analyse et de synthèse. • Faire preuve d'esprit critique et introspection. • Être pro actif.
Connaître le cadre normatif relatif aux droits de l'enfant et l'intervention auprès des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances des principes fondamentaux des droits de l'enfant. • Connaissance du cadre normatif international : Traités ou conventions et protocoles et leur organe de suivi, etc. • Connaissance du cadre normatif et légal national • Connaissance des organes de recours pour les violations des droits de l'enfant et leur fonctionnement. • Connaissance des règles d'éthique et de déontologie du travail social. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être en mesure de promouvoir et d'appliquer les principes fondamentaux des droits de l'enfant (ex : savoir comment déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant). • Savoir conduire des plaidoyers participatifs. • Être en mesure d'adapter sa pratique au cadre normatif et légal national et international. • Savoir comment appliquer les standards internationaux et les lois nationales sur les droits de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectivité. • Sensibilité à la situation des enfants. • Rigueur • Faire preuve de leadership participatif • Capacités communicationnelles • Faire preuve d'esprit d'analyse

<p>Contribuer à son développement professionnel et à l'évolution du métier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des méthodes de gestion de stress. • Connaissance des valeurs qui sous-tendent le travail social. • Connaissance des mécanismes de formation continue. • Connaissance des sources d'information relatives à la pratique du travail social et de la protection de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'adapter son travail selon les changements de la profession et les nouvelles connaissances et compétences acquises. • Pouvoir s'engager dans un processus continu d'autoformation en s'informant sur les analyses, recherches, lois et règlements qui encadrent le métier. • Pouvoir contribuer au développement et à la valorisation du travail social. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'esprit. • Engagement. • Maîtrise de soi. • Connaître ses limites. • Pro activité.
---	--	--	---

ANNEXE II. APPROCHE HOLLISTIQUE OU SYSTEMIQUE

Toute personne, toute famille, toute organisation, tout groupe et communauté évolue dans des dimensions multiples, à la fois physiques, psychologiques, sociales, culturelle, religieuses et spirituelles. Ces dimensions recourent les différents aspects de leur existence : les pratiques sociales et culturelles, les représentations, les valeurs et croyances, le rapport aux autres et au monde et les motivations existentielles : la place et le rôle qu'elles s'attribuent en ce monde. Le contexte dans lequel évolue un système tient compte des valeurs de la société dans laquelle il se situe et des groupes d'appartenance auxquels il est rattaché, il est donc essentiel de prendre en considération le contexte et de distinguer les normes sociales collectives, nationales ou internationales (santé, éducation, droits de l'homme) des représentations subjectives de chacun.

Ainsi une **prise en compte des valeurs, du décodage de systèmes de valeurs** propres à un territoire ou à une culture favorisent les résultats d'une démarche cohérente et efficace.

Dans le travail d'accompagnement, **l'approche systémique** ou holistique est une approche particulièrement intéressante. Cette méthode, issue des théories de la communication et des systèmes est née dans les années 40 aux Etats-Unis, notamment dans le cadre des travaux de Palo Alto.

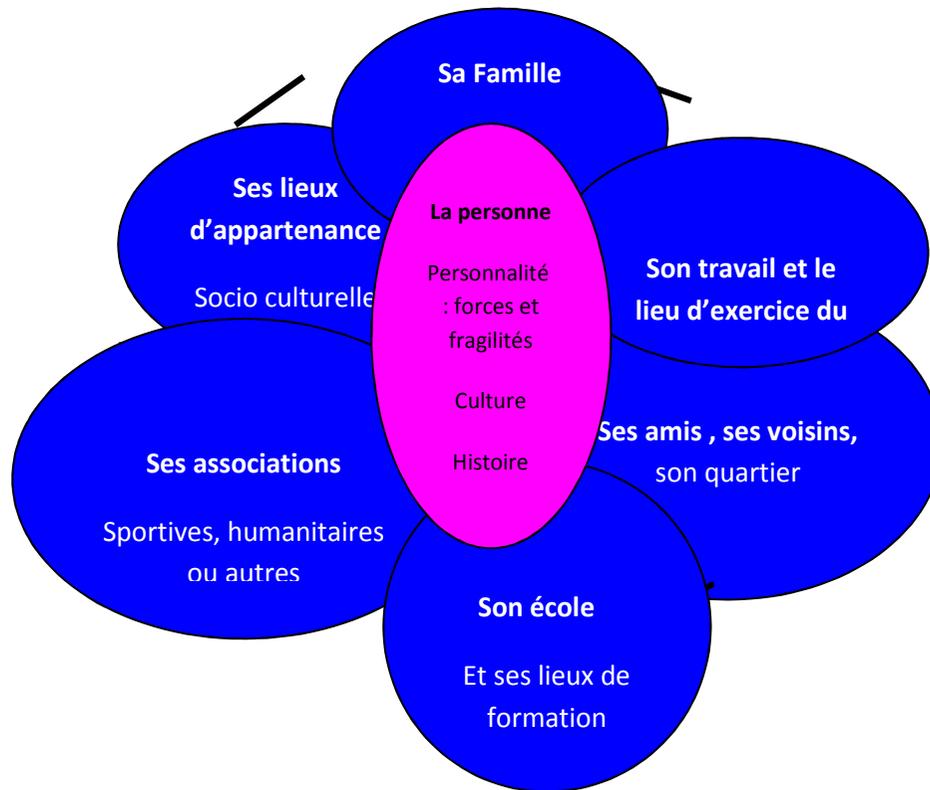
Elle considère que chaque être humain et/ou toute famille, organisation et groupe coexistent à l'intérieur de plusieurs systèmes à la fois et que ces systèmes s'influencent les uns les autres.

Dans un contexte donné, un individu/organisation/famille/groupe est donc toujours en interrelation avec l'environnement et les autres membres du groupe auquel il appartient. Le comportement de chacun des membres d'un groupe est lié aux comportements de tous et en dépend directement. Ainsi toute personne est à la fois « influencée » et influenceur (acteur).

De plus, l'approche systémique considère que ce qui fait problème dans une situation n'est pas seulement le symptôme d'un mal être ou d'un dysfonctionnement d'une personne ou de l'organisation /famille mais le signe de souffrance ou dysfonctionnement du système dans lequel il s'inscrit. **Il ne s'agira donc pas de chercher à « agir » uniquement avec la personne « porteuse du symptôme » c'est à dire celle qui dysfonctionne mais aussi dans son environnement.** Ainsi accompagner le renforcement d'une famille/organisation ou améliorer les conditions d'accueil d'un enfant dans une école est aussi important que toute action auprès d'un enfant en difficulté par exemple.

De plus, **l'approche système permet d'identifier et de comprendre la place et la fonction de chacun au niveau individuel et par extension, au niveau collectif et communautaire.**

Une représentation d'un système



1) Définition de l'approche systémique :

Nous dirons que tout système est un ensemble d'éléments en interaction et en interdépendance avec des rôles, des fonctions, des objectifs communs, des règles, des valeurs, et des croyances. Chacun des membres participe à la réalisation des finalités du système.

2) Les grands principes

- **Les éléments d'un système sont en interaction et en interdépendance**, tel un mobile quand on touche un élément du système, on agit sur l'ensemble de celui-ci. Ainsi quand on travaille avec une famille, l'intervention auprès de celle-ci aura des conséquences sur l'ensemble du système (environnement proche, famille élargie, voisins.) Il sera donc toujours nécessaire de veiller à l'implication (en restant dans le cadre de leur mission ou /et place) de tous dans les phases de changement afin de ne pas produire des « poches de blocage » ou de freins.

- **Tout système vivant passe par des périodes d'équilibre (appelé homéostasie) et de déséquilibre (changement, crise)**, l'équilibre permanent est la mort. Ainsi tout système, pour évoluer est amené à vivre des temps d'équilibre et de déséquilibre : mariage, naissance des enfants, déménagement, mort d'un parent, déplacements, migrations etc. Soit ces changements sont dans l'évolution de la vie et ils s'opèrent relativement facilement, le système trouve alors un nouvel équilibre (jamais celui de l'état précédent), soit et notamment quand les changements sont « brutaux », exogènes et non choisis par la famille ils n'arrivent pas à être intégrés dans la logique du système, c'est alors la crise, le conflit, la dépression, la recherche du bouc émissaire etc. Dans ce cas le système a besoin d'une aide extérieure (voisins, amis, travailleurs sociaux, psychologues, intervenant extérieur, etc.) pour aider les personnes (ou systèmes) à retrouver leur place et leur rôle dans la nouvelle situation et accompagner la recherche de solutions dans le respect de ses valeurs et des règles (si elles ne sont pas contraires à la mission de la famille).

- **Le principe d'équifinalité** : c'est à dire que dans une situation donnée, les conséquences ne sont pas toujours les mêmes, ainsi l'exil n'amène pas obligatoirement la précarité et la solitude. Le principe d'équifinalité dit aussi qu'il y a plusieurs chemins pour arriver à un changement. L'imprévu fait partie de toute évolution d'un système vivant, ainsi même si les situations se ressemblent au départ, elles n'évolueront pas toutes de la même façon : une fille rejetée par sa famille et la communauté parce qu'elle a été associée aux groupes armés ne se prostituera pas forcément. Même si le risque potentiel est important, elle a toujours des chances d'évoluer autrement et c'est sur cette compétence que doit se positionner l'intervenant social et non pas prioritairement sur les risques et sur ses représentations négatives.

Par ailleurs même si une solution a bien « marché » pour une personne une organisation/communauté elle n'est pas transférable à d'autres qui présentent les mêmes difficultés.

Les solutions sont toujours à chercher et à inventer dans le contexte.

- **Le Principe de loyauté** ; tout élément d'un système ou tout système appartient à plusieurs systèmes auxquels il est loyal « naturellement », quand les valeurs ou les normes sont trop différentes d'un système à l'autre, il peut être mis en conflit de loyauté, parfois même en « rupture » de loyauté.

Nous retiendrons aussi :

- Tout système, porte en lui **les solutions aux problèmes qu'il se pose, toute intervention nécessite donc en priorité de chercher des solutions dans le système et avec les personnes.** Les solutions sont toujours construites pour être pérennes. La solution apportée par l'intervenant, sans tenir compte des valeurs, des normes du système peut être rejetée ou inadaptée si elle n'est pas « culturellement ou émotionnellement » comprise et admise par celui-ci. Si cet accord n'est que de « surface », le « symptôme de dysfonctionnement apparaîtra autrement et ailleurs dans le système.

- **Les ressources du système (davantage que les obstacles) intéressent l'intervenant externe, elles vont lui servir de leviers pour accompagner le changement.**
- **L'intervenant n'est jamais un observateur neutre** : il comprend les systèmes en fonction de sa propre grille de représentations, de sa culture, de ses croyances. Pour mieux comprendre un autre système, il doit être en capacité de s'ouvrir à d'autres références.

3) Les différents niveaux : on définit 5 niveaux systémiques :

- **L'auto système** : caractéristiques de l'individu, de la famille, de l'organisation : mission, objectifs, histoire, culture, croyances, valeurs, etc.
- **Le microsystème** : environnements proches : le voisinage, les partenaires proches,
- **L'exo système** : environnements dans lesquels le système n'est pas directement impliqué mais qui influent sur son environnement direct : services dans l'environnement, infrastructures, dispositifs d'accompagnement des familles, etc.
- **Le macro système** : ensemble des orientations et choix politiques, des lois et règlements, des valeurs, des croyances, des idéologies ainsi présentes dans une société,
- **Le méso système** : constitue des interactions entre les différents systèmes. Les interactions entre les différents systèmes ou les éléments des systèmes sont des espaces relationnels qui nous donnent des informations nous permettant d'évaluer les ressources d'un système et d'anticiper sur les actions à mener.

Tous ces systèmes sont en perpétuelle évolution et demandent un réajustement permanent pour le maintien de l'équilibre. Tout système peut être amené à éclater ou à se transformer parce qu'il n'est plus possible de trouver un équilibre entre des logiques et des objectifs des différents sous-systèmes devenus trop incompatibles.

ANNEXE III. RAPPEL SUR L'ORDONNANCE PORTANT PROTECTION PENALE DE L'ENFANT

DEFINITION DE L'ENFANT

« Au sens de la présente ordonnance, tout être humain de moins de dix-huit ans est un enfant et devra être enregistré dès sa naissance »
Article premier alinéa 2 de l'ordonnance 2005-015

AGE ET SANCTIONS

- **Irresponsabilité irréfragable** pour les enfants de moins de sept ans (article 2)
- Pas de sanction pénale pour les enfants de sept à onze ans, uniquement des **mesures de protection** (article 2)
- Tous les crimes, sauf ceux ayant entraînés la mort, peuvent être **correctionnalisés** pour les enfants (article 3)
- Condamnation maximum à la moitié de la peine pour délits et contraventions pour les enfants de 15 à 18 ans (article 4)

ROLE DE L'AVOCAT

- Présence obligatoire lors des auditions (article 103)
- Présent lors des perquisitions si le représentant légal est absent (article 103)
- Son rôle est uniquement d'observateur
- Facilitateur de la compréhension
- Consigne sur le PV ses constatations
- Le même avocat ne peut pas défendre une victime et auteur

ROLE DE L'ASSISTANT SOCIAL

- Présence obligatoire lors des auditions (article 101)
- Son rôle est uniquement passif

L'ENFANT DANS LE SYSTEME JUDICIAIRE

- Pas de torture, ni des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- Pas de peine capitale, ni d'emprisonnement à vie sans possibilité de libération
- La détention seulement **comme mesure de dernier ressort**

Article 37 CDE

L'INTERPELLATION

- Avis au Procureur de la République par l'Officier de Police Judiciaire dès le début de l'interpellation - article 101
- « Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites »
(article 7 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen)

LA GARDE A VUE

- Durée 24 heures sous condition que l'enfant ait atteint 15 ans (article 101)
- Prolongation de 24 heures maximum (article 101)
- Examen médical dès le début de la GAV (article 102)
- Avis à la famille dès le début de la GAV (article 101)
- Garde à vue dans un endroit propre (article 104)
- Interdiction de faire travailler les enfants pendant la GAV (article 105)
- GAV des enfants dans un endroit distinct des adultes, garçons et filles séparés (article 106)

L'AUDITION DU MINEUR

« L'audition de l'enfant doit se faire en présence de son avocat. Ce dernier doit signer le procès-verbal et émettre ses observations dont mention est faite à toute fins utiles dans le procès-verbal » (article 103)

LA PERQUISITION

Le cadre juridique

- La procédure applicable aux enfants est régie par :
 - l'Ordonnance N ° 83-163 du 9 juillet 1993 instituant Code de Procédure Pénale
 - l'Ordonnance 2005-15 portant Protection Pénale de l'Enfant

Article 68 du Code de Procédure Pénale

- « Les perquisitions, visites domiciliaires et saisies de pièces à conviction ne peuvent être effectuées sans l'assentiment exprès de la personne chez laquelle l'opération a lieu. Cet assentiment doit faire l'objet d'une mention spéciale dans le procès-verbal signé par l'intéressé ou par deux témoins s'il ne sait signer. »

Article 103 alinéa 4 de l'Ordonnance 2005-15

- « Si l'enquête concernant l'enfant a nécessité la saisie de choses relatives à l'affaire objet de la poursuite, cette saisie doit se faire en présence de son représentant légal ou de son avocat. Ce dernier atteste par la signature du procès-verbal de l'enquête préliminaire, sa présence à l'opération. »

LES REGLES DE PROCEDURE A RESPECTER DURANT LA PERQUISITION

- Assentiment exprès du représentant légal (art 68 du CPP)
- Respect des heures légales : entre 05H00 et 22H00 (art 52 du CPP)
- Présence du représentant légal ou de l'avocat (art 103 de l'Ordonnance 2005-15)
- Sauvegarde du secret professionnel et respect du culte (articles 49 et 50 du CPP)

Abus d 'autorité lors des perquisitions Article 178 du Code Pénal

- Tout fonctionnaire de l 'ordre administratif ou judiciaire, tout officier de Police, tout commandant ou agent de la force publique qui, agissant en sa dite qualité, se sera introduit dans le domicile d 'un citoyen contre le gré de celui-ci , hors les cas prévus pas la loi et sans les formalités qu'elle a prescrites, sera puni d 'un emprisonnement de 6 jours à un an, et d 'une amende de 5 000 à 30 000 UM, sans préjudice de l 'application du second paragraphe de l 'article 111. »

ANNEXE IV. VERS UNE JUSTICE RESTAURATRICE



La justice restauratrice est une approche de la justice juvénile qui vise à réparer le dommage causé et à restaurer l'équilibre dans le lien social rompu entre les trois parties prenantes : l'auteur de l'infraction, la victime et la communauté. La justice juvénile restauratrice favorise donc des solutions qui réparent les dommages, réconcilient les parties engagées, responsabilisent le jeune et restaurent l'harmonie dans la communauté.

1.1.1 Collaboration avec les autorités gouvernementales



Terre des hommes recommande une approche réparatrice comme option de prise en charge des enfants en conflit avec la loi. Cette approche doit être systématiquement intégrée dans le cursus de formation professionnelle des acteurs et institutions publiques en lien avec la justice juvénile (juges, procureurs, avocats, etc.). Enfin, Tdh préconise la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation afin d'éduquer l'opinion publique sur les avantages de cette approche dans l'intérêt commun de toute la société.

1.1.2 L'intérêt supérieur de l'enfant



L'intérêt supérieur de l'enfant est ce qui fonde en premier lieu toute décision relative aux enfants, qu'ils soient auteurs, témoins ou victimes d'infractions pénales. Ce principe est à l'origine de tous les autres, notamment celui de l'individualisation de la peine en fonction de la situation de l'enfant.

Des mesures non privatives de liberté



Tdh recommande la déjudiciarisation et appuie les systèmes judiciaires à la mise en place de mesures non privatives de liberté afin de garantir aux enfants, à tous les stades de la procédure, la possibilité d'une autre voie que le système judiciaire formel. Toutes les options de sanctions et de mesures autres que la prison doivent être envisagées dans un but éducatif et de réinsertion sociale. La détention ne doit être utilisée qu'en dernier recours et pour une durée minimale. Lorsqu'elle est appliquée, elle ne devrait en aucun cas priver l'enfant de ses droits fondamentaux.

ANNEXE V. FICHE DE SUIVI FORMATIF

Objectifs : S'assurer de l'application des approches d'accompagnement individuel, familial et communautaire des enfants en conflit avec la loi, s'informer sur les compétences développées par l'acteur social et évaluer les capacités et les besoins de l'acteur social

Nom de l'assistant/intervenant social supervisé :

Structure :

Fonction :

Tél :

Age de l'enfant suivi: 17 ans

sexe de l'enfant suivi : F

problème de protection de l'enfant : Fugue du domicile parentale, atteinte aux mœurs avec groupes d'amis (es)

filles de parents divorcés – fille hors école -

(précisez la zone d'habitation) :

Lieu de résidence :

Compétences développées durant l'accompagnement de l'enfant et sa famille/groupe d'enfants/communauté	Moyen de suivi	Notes	Remarques/observations
Être en mesure d'adapter sa pratique au cadre normatif et légal national et international	<ul style="list-style-type: none"> - Principes fondamentaux des droits de l'enfant - Connaissances des lois nationales en vigueur (citez) - L'intérêt supérieur de l'enfant 	/4	Relever les savoirs être et autres compétences développés par l'assistant/intervenant social qui ne figurent pas dans le tableau
Savoir adapter sa communication et son accompagnement selon les besoins et le stade de développement de l'enfant + genre de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins de l'enfant - Prendre en compte le genre - Connaissance des stades de développement de l'enfant 	/10	
Connaissance des outils et procédures du travail social dans l'accompagnement d'un enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches identification - Registre - Fiches suivi - Fiche enquête sociale - Autres 	/5	

Connaître les techniques, les principes et les conditions d'une participation effective de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - L'écoute active - Informations partagées avec l'enfant, sa famille et sa communauté 	/6	
Connaissance des méthodologies d'accompagnement individuel, des outils de gestion de cas et des outils de référencement et de contre référencement	<ul style="list-style-type: none"> - Etapes de gestion de cas - Savoir prioriser les cas selon l'urgence - Comportement vis-à-vis de l'enfant, sa famille et sa communauté - Est-ce que l'assistant social fait le référencement des cas 	/10	
Connaissance des rôles et des responsabilités de chacun des acteurs de la protection de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Contact avec la police - Contact avec l'assistant social - Contact avec l'avocat - Contact avec le parquet - Visites à domicile - Actions mises en œuvre - Référencement 	/14	
Analyse de la situation (diagnostic)	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de facteurs de risque - Identification de facteurs de réussite - Mise en place d'un plan d'intervention 	/6	
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Objet de visite - Fréquence de visites - Identification des problèmes - Proposition des réajustements d'activités suivant les visites 	/8	
Maîtriser les outils de suivi et d'évaluation dans le but de suivre l'impact des actions auprès des enfants et en tirer des données (collecte et partage des données)	<ul style="list-style-type: none"> - Classement des dossiers - Lieux de classement en sécurité - Copies des PV, enquêtes gardé dans le bureau - Données partagées avec les partenaires 	/8	
Moyens dont dispose l'acteur social	<ul style="list-style-type: none"> - Moyen de transport - Moyens de communication - Moyens pour la nourriture - Moyens pour la prise en charge d'urgence 	/4	
Maitriser les techniques de négociation	<ul style="list-style-type: none"> - Médiation - Conciliation 	/6	

et de gestion de conflit (Mesures alternatives appliquées à l'enfant)	- Rôle de l'assistant social		
	Total notes	/80	

Observations du chargé du suivi

Conseil /recommandations formulées par le chargé du suivi

<i>Nom du chargé du suivi</i>	<i>Date</i>	<i>Signature</i>

ANNEXE VI. FOCUS GROUPE REALISES AVEC LES ENFANTS ET FAMILLES

N°	NOM ET PRENOM	ASSOCIATION	ZONE
1	SAFIATIOU CISSE	AIFPEC	Dar el Beida
2	FATIMETOU ALY	ALCSPCM	Toujounine
3	AIDA BA	VOIX DE L'enfant	Tarhill
4	AICHA BILAL	ARFE	Arafat
5	ADEF NOUR	ADEF NOUR	Arafat
6	OUBEIDA M. OUBEID	ALSLCD	El mina
7	ANTA KALIDOU LY	FEDE SR	Sebkha
8	AMINETOU MINT SIDI	ASMCLM	Dar naim
9	MOHAMED ABDALLAH	ASLCD	Tarhil
10	MOHAMED HABIB	JFP	Riad
11	GUEYE OUSMANE	ENDAME BILAL	Arafat
12	CHEIKHNA RIBATT	RIBATT	El Mina
13	SIDI O. BILAL	Menara	Dar el Beida
14	ZEINABOU CHEIKH	ADPDH	El Mina
15	AZIZ TALL	ASEBEF	El mina

ANNEXE VII. SUIVIS FORMATIF REALISES PAR LES ASSISTANTS SOCIAUX FORMES:

N°	Assistants/intervenants sociaux supervisés	Superviseurs
1	Mounina Mint Moulaye	Hamath Sow
2	Tahia Mint Mohamed Lemine	Bezeid /Salimata
3	Khady Mint Kharatine	Amadou Diallo
4	Mariam Dieng	Amadou Diallo
5	Hamath Sow	Marieme Dieng
6	Vatme EL hadj	Amadou Sall
7	Hamath Sow	Bezeid
8	Amadou Diallo	Salimata Kah
9	Tahia Mohamed Lemine	Khadjetou Mohamed Abdallahi/ salimata